

# André Gautier :

## « La citoyenneté n'est pas divisible »

ON OUVRE LE DÉBAT

Faut-il accorder aux étrangers non communautaires le droit de vote aux élections locales ? Le débat n'a sans doute pas fini de cristalliser les positions dans la société. Promesse faite - mais jamais tenue - il y a plus de trente ans par le candidat Mitterrand, elle a été reprise par François Hollande, qui l'a désormais renvoyé sine die, faute de majorité suffisante pour la voter. En tout cas, le concept même d'accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires divise la société. Marc-Antoine Jamet, le maire PS de Val-de-Reuil, a engagé le débat le 15 juillet, estimant qu'il s'agirait d'une avancée capitale pour la gauche. Depuis, il a trouvé le soutien de Francis Duvernay (Terra Nova dans l'Eure), mais l'opposition vive de Gérard Chabert, ancien élu de Rouen, et d'André Gautier. Le débat continue...

« Le droit de vote des étrangers non ressortissants de l'Union européenne aux élections locales ressort périodiquement des cartons de la gauche depuis plusieurs dizaines d'années. La manœuvre est toujours la même, grossière et éculée, visant, à proximité des élections, à diviser les Français et à provoquer par rejet des réactions électorales, dont la gauche croit tirer bénéfice.

Même si elle semble pour l'instant reportée faute de majorité pour l'adopter, cette promesse du candidat Hollande, qui figurait déjà en 1981 dans les 110 propositions de François Mitterrand, mais que ce dernier s'est bien gardé de mettre en application malgré deux mandats successifs, fait de nouveau l'objet d'un regain d'intérêt de la gauche, qui court ainsi après le vote communautaire.

Il est intéressant de constater que la gauche, toujours si prompt à pourfendre les discriminations, veut en imposer une en l'espèce. Car c'est de cela, dont il s'agit : de l'attribution partielle de la citoyenneté de façon totalement discriminante. Le droit de vote est un attribut essentiel de la citoyenneté, qui est elle-même intimement liée à la nationalité. Il existe un lien indissociable entre nationalité et citoyenneté. Le nier, c'est laisser croire qu'un bulletin de vote est gage d'une intégration réussie. Or, nous savons tous que l'intégration appelle une démarche bien plus volontaire et autonome. C'est pourquoi, il faut donc conditionner le droit de vote à la souveraineté, à la nationalité et à la citoyenneté.

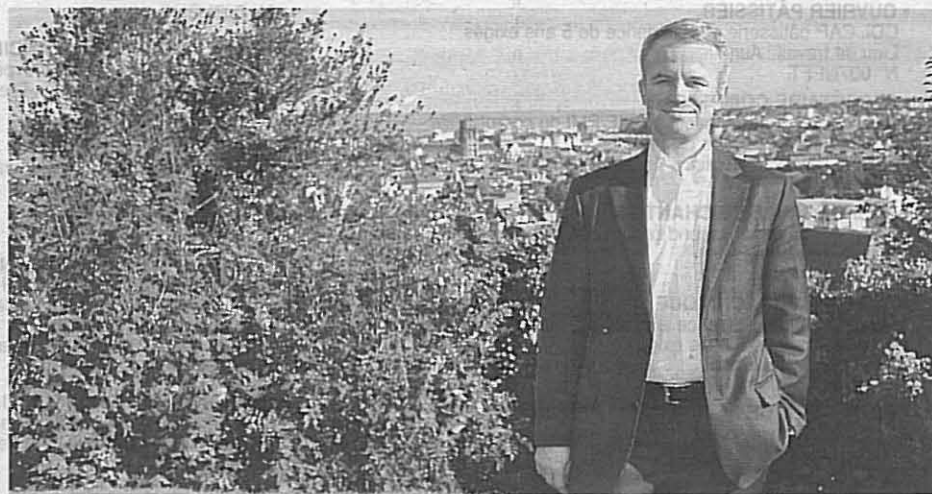
Or, cette citoyenneté ne peut être divisible : il ne peut y avoir de citoyenneté locale et de citoyenneté nationale. Il n'y a qu'une seule citoyenneté. Il ne peut y avoir de différenciation dans le droit de vote : d'un côté les nationaux, qui disposeraient d'un droit de vote entier, et, de l'autre, les étrangers qui ne voteraient que pour les élections locales. Il n'y a pas de droit de vote mineur comme il n'y a

pas de citoyenneté au rabais. Être citoyen français, avec ses droits et ses devoirs, c'est un tout qui ne se divise pas. Sinon, que deviendraient la liberté et la fraternité de notre devise nationale ?

Détacher le droit de vote de la nationalité et de la citoyenneté, c'est vider de son contenu la notion même de citoyen. Le citoyen, avec ses droits et ses obligations, disparaîtrait au profit de simples résidents, et notre pays deviendrait un vaste espace ouvert toujours en mutation, dans lequel la Nation aurait été quelque peu désintégrée. Sinon c'est le communautarisme et l'éclatement de la Nation. Comme le dit Bruno Le Maire, « le droit de vote aux étrangers, c'est le dernier clou dans le cercueil de la Nation ».

Même si les notions de citoyenneté et de Nation se suffisent à elles-mêmes pour rejeter cette proposition, il convient tout de même de se pencher sur les arguments avancés par la gauche, ne serait-ce que pour en démontrer l'incohérence et la perfidie. Le premier consiste à brandir le principe de l'équité : pourquoi donc les étrangers non ressortissants de l'Union européenne n'auraient-ils pas le droit de vote alors que les citoyens européens ont effectivement le droit de voter aux élections locales et européennes ? C'est oublier un peu vite que c'est la construction

européenne, qui a créé la citoyenneté européenne ; les peuples de l'Union partagent, dans une certaine mesure, une civilisation et une histoire, et un Parlement avec des représentants élus au suffrage universel. De plus, notons, et c'est capital, qu'il existe une réciprocité de vote entre les pays de l'Union. Ainsi, les droits, dont nous disposons pour voter en Europe, sont équivalents à ceux d'un Européen issu d'un autre État membre voulant voter aux élections locales en France. Ainsi, citoyenneté et réciprocité sont indissociables. Comment vouloir donner plus de droits en France à des étrangers non européens que les



« Détacher le droit de vote de la nationalité et de la citoyenneté, c'est vider de son contenu la notion même de citoyen »

Français en auraient eux-mêmes dans ces pays étrangers ? Sans compter que ce droit de vote serait naturellement doublé d'une éligibilité en France pour les étrangers hors Union européenne ; avec la possibilité d'accéder à des fonctions exécutives locales.

Autre raisonnement invoqué pour justifier l'octroi du droit de vote aux étrangers, c'est celui du paiement des impôts. Les étrangers sont soumis à l'impôt et donc doivent avoir le droit, principe démocratique, de désigner ceux qui vont les administrer. L'argument ne tient pas ; il est même d'une extrême perversité. Lier le droit de vote au paiement de l'impôt, revient à réintroduire le suffrage censitaire. Voilà le « nouveau souffle rassembleur pour la nation », l'avancée sociale à laquelle les socialistes aspirent au XXI<sup>e</sup> siècle : faire un bond en arrière de près de deux siècles en réintroduisant le suffrage censitaire !

Et que dire à la moitié des Français qui ne paient pas d'impôts parce qu'ils en sont exonérés en raison de leur situation ? Qu'ils n'ont plus le droit de choisir leurs représentants ? Ou qu'ils ont moins de droit à élire ses représentants que ceux qui, étrangers compris, paient des impôts ? Cette conséquence est intellectuellement perverse et politiquement

inacceptable. On n'achète pas le droit de participer à la souveraineté française comme on achète un droit de douane. D'ailleurs, le paiement des impôts n'ouvre aucun droit en tant que tel. L'impôt est perçu à titre définitif et sans contrepartie identifiable en vue de couvrir les charges publiques. C'est une obligation civique qui permet de financer les dépenses de la collectivité nationale et donc de participer de façon commune à la couverture des dépenses publiques et donc aux dépenses de sécurité, d'éducation, de solidarité sociale et d'accès aux services publics en général.

Il est clair que le droit de vote aux étrangers aux élections locales relève du pur cynisme électoraliste : la gauche souhaite favoriser ainsi le vote communautariste pour compenser la perte de plus en plus évidente du vote populaire. C'est le calcul d'une gauche qui sacrifie les valeurs de citoyenneté pour tenter de garder le pouvoir ».

■ André Gautier, conseiller municipal UMP de Dieppe.

Les tribunes sont à adresser par mail à [redchef@presse-normande.com](mailto:redchef@presse-normande.com)